

Versailles, le 2 novembre 2015



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

DIVISION CASNAV

Réf. : 2015-11-03-AC-CASNAV-191

Affaire suivie par :

Brigitte Leneutre

IA-IPR EVS

**Responsable académique du
CASNAV**

Corinne LEENHARDT

IA-IPR Lettres modernes

Responsable pédagogique FLS

☎ : 01.30.83.40 68

Fax : 01.30.83.50.76

Diffusion :

Pour attribution : A Pour Information : I

x	IA		Gds. Etab. Sup.
	Inspections		IUFM
	CTCM		CROUS
x	CD-CS		CRDP
x	Lycées		DRONISEP
x	Collèges	X	CIO
	LP		SIEC
	LT-LGT		INSHEA
	LG		CNED
	LPO		Etab. Privés
	EREA		INEP
	MELH		UNSS
	CIEP		APE
	ERPD		DDJS
	CREPS		CNEFEI
	DRGIS		CNEFASES
	Universités		INJEP
	IUT	x	Représentants des Personnels
Autres :			

Nature du document :

Nouveau

Modifié

Reconduit

Le présent document comporte :

Circulaire 3 p.
Annexe 3 p.
Total 6 p.

**Le Recteur de l'Académie de Versailles
Chancelier des Universités**

A

**Mesdames, Messieurs les chefs
d'établissement**

**Mesdames, Messieurs les IEN
s/c de Madame et Messieurs les IA
DASEN**

**Objet : Accueil des Elèves Allophones Nouvellement Arrivés (EANA)
dans l'académie**

Références

B.O. n°10 du 25 avril 2002

- circulaire n°2002-063 « Modalités d'inscription et de scolarisation des élèves de nationalité étrangère des premier et second degrés »

BO n°37 du 11 octobre 2012

- circulaire n° 2012-143 du 2-10-2012, Organisation des Casnav
- circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012, Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés
- circulaire n° 2012-142 du 2-10-2012, Scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs

Tous les ans, près de 6000 élèves allophones, soit 12% des élèves accueillis en métropole, sont scolarisés dans les Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones nouvellement Arrivés (UPE2A) de l'académie.

Ainsi que le rappelle la circulaire de rentrée n° 2015-085 du 3-6-2015, « les réseaux de travail et de coopération entre les Centres Académiques pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs (Casnav), les services académiques et départementaux, les communes et les services sociaux doivent garantir l'accès rapide à l'école, la qualité du parcours scolaire et la continuité éducative pour ces élèves ». La construction du parcours de l'élève relève de la responsabilité du directeur d'école ou du chef d'établissement. Il s'appuiera sur l'équipe pédagogique, notamment sur la collaboration établie entre le professeur d'UPE2A et le professeur principal de la classe de rattachement. L'objectif est l'acquisition la plus rapide possible du français comme langue seconde pour réussir une inclusion efficiente de ces élèves dans notre système scolaire avec le soutien des dispositifs spécifiques, mais également de l'ensemble des équipes éducatives.

Cette circulaire vise à clarifier les procédures d'accueil et à unifier la prise en charge des EANA dans les quatre départements de l'académie de Versailles en application des circulaires du 11 octobre 2012. L'annexe de cette circulaire propose quelques recommandations pédagogiques destinées à assurer le suivi et l'accompagnement des élèves notamment en classe ordinaire.

I - Modalités d'accueil et inscription des EANA

La scolarisation des élèves allophones relève du droit commun et de l'obligation scolaire comme le spécifie le code de l'éducation dans les articles L.111-1, L.122-1 et L.131-1.



« L'instruction est obligatoire pour les enfants des deux sexes, âgés entre 6 et 16 ans, qu'ils soient français ou étrangers, dès l'instant où ils résident sur le territoire français » et le droit à l'éducation s'applique « en dehors de toute distinction qui tiennent à sa nationalité ou à sa situation personnelle ».

« En l'absence de toute compétence conférée par le législateur, il n'appartient pas au ministère de l'éducation nationale de contrôler la régularité de la situation des élèves étrangers et de leurs parents au regard des règles régissant leur entrée et leur séjour en France ». cf. circulaire n° 2002-063

Chaque direction académique a la possibilité de préciser, en lien avec le responsable CASNAV départemental, les procédures d'accueil, d'affectation et d'inscription des élèves allophones nouvellement arrivés.

Elèves âgés de	6 à 11 ans	11 à 16 ans	16-18 ans
Accueil à tout moment de l'année			
Cellule d'accueil	L'évaluation se fait au sein de l'école Si nécessaire, les tests sont passés en langue de scolarisation d'origine de l'élève	Antennes départementales du CASNAV. Commission constituée d'enseignants d'UPE2A, de Conseillers d'Orientation Psychologue voire d'assistants sociaux qui établissent un bilan complet du parcours de l'élève et de son niveau scolaire. Si nécessaire, les tests sont passés en langue de scolarisation d'origine de l'élève. Présence d'un référent légal indispensable pour la constitution du dossier.	
Positionnement pour affectation	Positionnement effectué dans l'école par un professeur UPE2A ou avec l'appui du formateur départemental du CASNAV <i>Pour rappel, de 3 à 6 ans, scolarisation dans leur classe d'âge</i>	Espace d'accueil départemental pour positionnement et proposition d'orientation	Elèves francophones : test d'entrée au lycée pour inscription en seconde, première ou terminale - mêmes épreuves proposées aux élèves issus de l'enseignement privé hors contrat Elèves allophones : UPE2A Elèves sans solution immédiate de scolarisation : Le cas échéant, les PSAD (Plates-formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs) pourront être une force d'appui dans la recherche d'élaboration d'un projet professionnel individualisé ou d'une formation qualifiante pouvant être envisagée à leur niveau
Affectation dans un lieu de scolarisation	Avis d'inscription et d'affectation délivré par le maire, admission par le directeur	Avis d'affectation signé par le IA- DASEN et délivré par les services scolarité des directions académiques, inscription par le chef d'établissement	

II - La scolarisation : principes et cadre

La scolarisation des élèves allophones suit le principe d'une alternance entre la classe de rattachement et le dispositif UPE2A : « L'inclusion en classe ordinaire constitue la modalité principale de scolarisation. Elle est le but à atteindre, même lorsqu'elle nécessite temporairement des aménagements et des dispositifs particuliers ». « L'orientation doit se construire au regard des compétences acquises et des capacités de ces élèves. La maîtrise encore insuffisante de la langue française ne doit pas être un obstacle rédhibitoire à une orientation choisie dans la mesure où l'élève est engagé dans une dynamique de progrès en français langue seconde et dans d'autres domaines de compétences ». cf. circulaire 2012-141 du 2-10-2012

L'attention particulière portée à ces élèves se doit d'impliquer l'ensemble de l'équipe éducative de l'école ou de l'établissement d'accueil en collaboration avec le professeur de Français Langue Seconde. L'organisation pédagogique sera par principe souple et évolutive en fonction de la progression de l'élève.

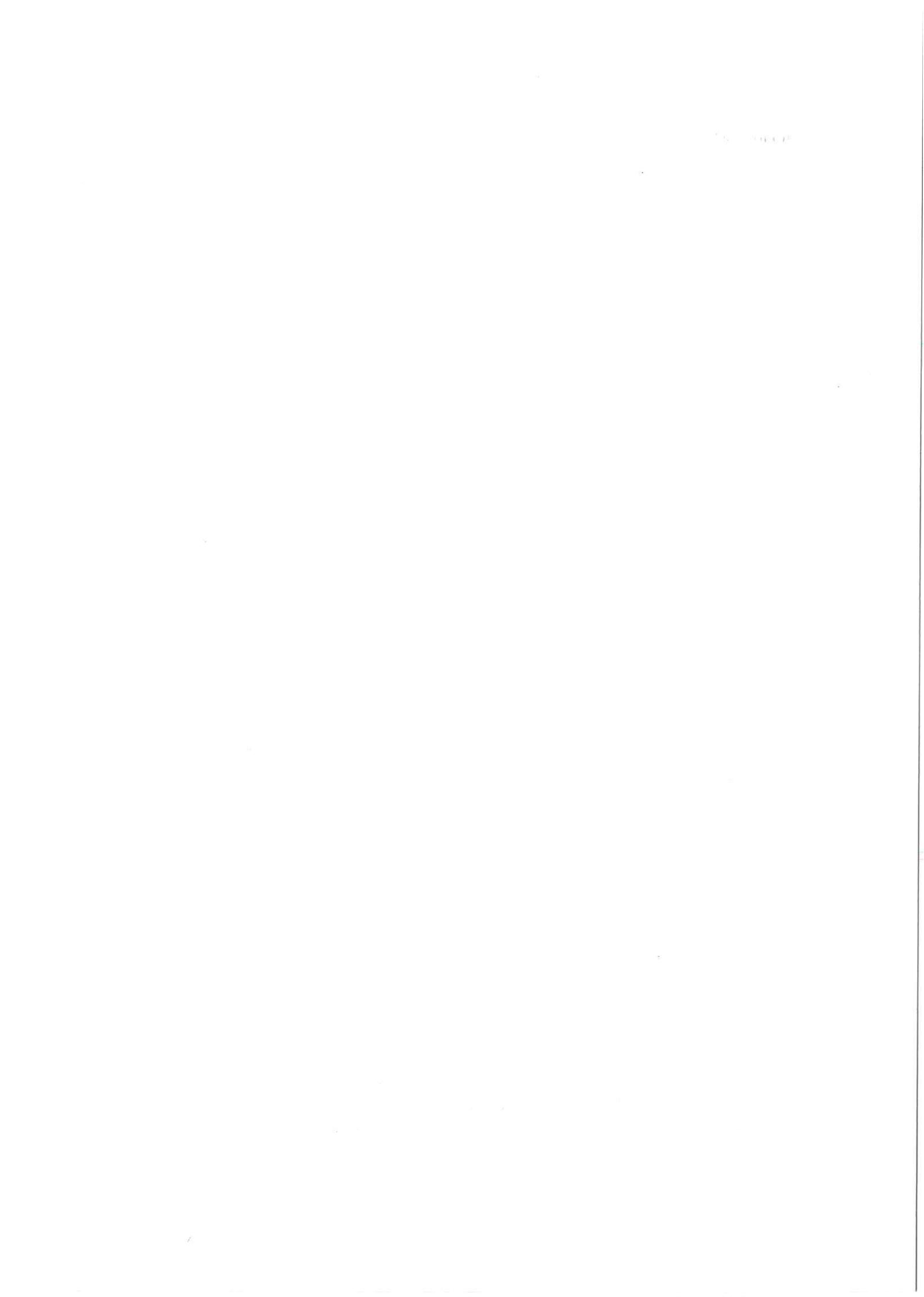


3/6

L'inscription administrative de l'élève se fait en classe ordinaire sans dépasser un à deux ans d'écart avec l'âge de référence et prioritairement dans sa classe d'âge en fonction des conclusions du bilan pédagogique initial.	
Durée en UPE2A	12 mois
Emploi du temps en UPE2A : enseignement intensif de Français Langue Seconde	première année de scolarisation 1 ^{er} degré : 9 heures minimum première année de scolarisation 2 nd degré : 12 heures minimum
Le cas des élèves Non Scolarisés Antérieurement (NSA)	Scolarisation dans l'UPE2A à plein temps indispensable. Dispositif spécifique si possible effectif limité à 15. Inclusion en classe ordinaire dans les disciplines non linguistiques (EPS, Arts Plastiques, Musique) Prise en charge maximale de deux ans à partir de la première date d'inscription
Cas particulier des UPE2A lycée en relation avec le niveau scolaire dans le pays d'origine	- niveau fin de 3 ^{ème} pour une entrée en UPE2A LGT - niveau fin de 5 ^{ème} pour une entrée en UPE2A LP
Prise en charge classe ordinaire	- Education Physique et Sportive, Education musicale et Arts plastiques en priorité - Mathématiques et langue vivante préconisés - Aménagement en fonction du parcours antérieur - Participation aux activités éducatives, culturelles et sportives
Evolution constante de l'emploi du temps personnel de l'élève au cours de l'année Toute discipline intégrée l'est dans sa totalité horaire	
Suivi au-delà de la première année	- Suivi linguistique possible - Dispositifs d'aide et d'accompagnement, accompagnement éducatif, - PPRE ou AP
Suivi dans l'année	Au sein de la classe ordinaire de rattachement : - conseil de cycle / de classe - livret scolaire / bulletin - Livret Personnel de Compétences (LPC) ; Référentiels du CECRL
Orientation	Elèves issus d'UPE2A école, collège ou lycée : procédure ordinaire d'affectation par AFFELNET pouvant être précédée de commissions spécifiques Education à l'orientation et accompagnement par les Conseillers d'Orientation Psychologue
Certifications et attestations : en fonction des compétences de l'élève	Validation LPC (dont B21 collège ou lycée, PSC1) DNB (toutes séries), CFG ASSR 1et 2
DEL F Scolaire (diplôme national d'Etudes en Langue Française) Accord CIEP/DGESCO 25/01/07 Jury : enseignants habilités par le CASNAV lors de formations spécifiques exerçant en UPE2A ou non	Etape importante dans le parcours d'intégration scolaire et sociale en France, attestation du niveau de langue au bout d'un ou deux ans de scolarisation en France en UPE2A collège inscrits en 4 ^{ème} , 3 ^{ème} ou en UPE2A lycée. (cf. circulaire SIEC annuelle) Deux sessions annuelles sont proposées : - mi-mai pour les niveaux A1 et A2 - début juin pour le niveau B1 Le niveau A1 est réservé aux élèves Non Scolarisés Antérieurement.

L'académie de Versailles apporte un soin particulier aux procédures d'accueil et de scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés. Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour accompagner ces jeunes dans leur inclusion scolaire et au sein de la société.

Daniel FILATRE



Préconisations pour l'inclusion en classe ordinaire pour les élèves allophones arrivants UPE2A Ecole/Collège/LGT et LP

Textes de référence : Eduscol, « *français langue de scolarisation* »

<http://eduscol.education.fr/cid59114/ressources-pour-les-eana-et-efiv.html>

4/6

Se mettre à la place de celui qui arrive pour anticiper ses besoins :

Le socle commun de connaissances et de compétences cherche à « donner du sens à la culture scolaire fondamentale, en se plaçant du point de vue de l'élève et en construisant les ponts indispensables entre les disciplines et les programmes ». Le professeur gagnera à se mettre à la place de celui qui arrive dans sa classe pour anticiper ses besoins et ses attentes et établir des ponts entre ses acquis antérieurs et ses apprentissages actuels en France. Les éléments ci-dessous ne cherchent pas à surcharger le travail du professeur mais à lui permettre de différencier ses démarches en prenant en compte les besoins spécifiques des élèves.

Approche visuelle des apprentissages

Lorsqu'il arrive dans une classe française, c'est d'abord en observant que l'élève apprend. Le professeur veillera donc à lui faire profiter de tous les outils organisationnels et pédagogiques susceptibles de l'aider à fixer ses premiers repères, notamment en affichant, par exemple :

- le calendrier, la liste d'élèves de la classe ou de « trombinoscopes », l'emploi du temps...
- Tables de références : tableaux de conjugaison, principales règles d'orthographe grammaticale, vocabulaire spécifique de la discipline, consignes, cartes, frises chronologiques

Toutes les disciplines peuvent adopter cette démarche de « présentation visuelle ».

Approche orale des apprentissages : Réception

Les activités de réception orale, qui tiennent une grande place dans l'enseignement de toutes les disciplines, constituent un point de départ pour tout EANA et requièrent une attention primordiale : comprendre le contenu d'un cours, d'un document audio ou audiovisuel. Elles exposent l'élève en continu à la langue authentique, c'est pourquoi il faut mettre en place des stratégies de réception performantes pour aider l'élève à comprendre, à s'appropriier tout à la fois des éléments de langue française et des contenus d'enseignement :

- Formulation, reformulation dans une langue plus simple sans variation lexicale trop grande
- Reformulation par les pairs
- Tables lexicales données préalablement
- Enregistrement du cours

Approche orale des apprentissages : Production

Les activités de production orale ont une fonction importante dans nombre de domaines d'activité et dans l'évaluation sociale à laquelle elles donnent particulièrement lieu (jugements portés à l'oral sur les prestations écrites ou sur la fluidité, l'aisance des prises de parole et de l'exposition orale). L'oral en production est en outre une bonne façon de s'approprier les savoirs.

Il convient donc de :

- favoriser les situations de verbalisation, de production et de correction (travaux en binômes, auto-correction, intercorrection de ses propres productions, mais aussi de celles de ses pairs) ;
- multiplier les occasions de manipulation et l'expérimentation de la langue pour sa discipline ou son champ d'intervention ;
- « donner le temps » aux apprentissages de se construire et évaluer positivement en mesurant les progrès observés.



L'apprentissage peut être favorisé à l'aide d'outils numériques (baladeur, ordinateur,...) qui permettent de prolonger la phase d'écoute et d'entraînement. On peut enregistrer des leçons, des définitions que les élèves écoutent ou apprennent pour s'entraîner. Ces outils permettent également aux élèves de s'enregistrer, de comparer leur production au modèle et de recommencer : il s'agit d'un véritable brouillon oral, indispensable outil de progression. Les ateliers de recherche entre pairs favorisent quant à eux, l'interaction entre les élèves et la compréhension.

Lire : réception des textes

Les textes support de lecture peuvent faire l'objet d'une attention particulière. Ils peuvent être enregistrés, ils peuvent être donnés dans une forme particulière (texte abrégé, annoté, traduit dans une langue simple ; pris dans un manuel de classe antérieur puisque les programmes sont fondés sur une progression spiralaire...). Le texte de savoir peut être puisé dans la langue d'origine, sa recherche sur le Net sera encadrée.

Les textes des leçons seront simplifiés et réduits à l'essentiel (mots clés, résumés...).

La lecture à voix haute sera favorisée grâce à l'enregistrement.

Enfin, les corpus de textes pourront être transmis à l'enseignant d'UPE2A, la conduite de projets communs entre UPE2A et classes ordinaires sera propice à de telles navettes.

Ecrire : production des textes

Le passage à la production écrite est délicat, il convient d'en mesurer la progression et l'usage.

La copie : Le graphisme est un passage obligé de la production écrite, d'autant que certains élèves ne sont pas familiers de l'alphabet latin. La copie de modèle est une activité possible qui ne concerne pas la production écrite mais son format.

La production : reproduire n'est pas produire. L'élève apprendra à écrire dans une situation de communication écrite authentique (écrit fonctionnel, lettre, écrit fictionnel, écrit à visée artistique). On privilégiera la rédaction de textes courts mais complets (qui peuvent se réduire à la légende d'une image). L'écriture sera accompagnée : à partir d'un premier jet, on apportera les aides pour faire avancer le texte : code, format, précision lexicale. Le lien avec le dispositif UPE2A est alors fondamental.

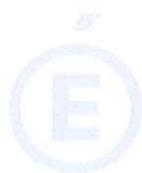
Le passage par la langue d'origine est nécessaire et doit être accepté dans l'élaboration de l'écrit. Il est le signe de l'engagement de l'élève dans ses apprentissages.

Les médiations indispensables

Les activités de médiation sont inhérentes à l'acte d'enseigner et au processus d'apprentissage. La médiation est ce moment intermédiaire qui assure la circulation de la compréhension, elle peut être assurée par différents truchements ou outils :

- Les enseignants, les pairs (des élèves arrivés depuis plus longtemps dans la classe, partageant la même langue d'origine et maîtrisant mieux la langue cible, les autres élèves de la classe), l'équipe administrative ou éducative, les intervenants extérieurs.
- Les différents outils de cette médiation peuvent être : des dictionnaires bilingues, des lexiques illustrés, des lexiques sonores fabriqués par les pairs, des logos, des vidéos ou fichiers son du type « mode d'emploi » réalisés par des élèves ayant déjà vécu la même situation et l'ayant résolue.
- L'effort de l'enseignant lui-même pour assurer le va-et-vient entre objets d'enseignement et réalité des élèves ici et maintenant (l'ouverture à l'interculturel est fondamentale).

Suivi d'un élève d'UPE2A (exemple de fiche, à placer dans l'ENT notamment)



6/6

Profil de l'élève	
Nom, prénom de l'élève :	
Suivi du	au
Classe :	
Bilan du positionnement initial réalisé par	
le :	
Nom du professeur référent :	
Langues parlées/langue de première scolarisation :	
Langues étudiées :	
Disciplines d'intégration concernées :	
Formaliser un PPRE ou contrat personnalisé (lycée) fondé sur le positionnement initial en fixant trois priorités accessibles à l'élève dans une période donnée (six semaines maximum)	
Prendre en compte l'élève allophone en insécurité linguistique :	
	Oraliser les consignes (formulation, reformulation/traduction, verbalisation par l'élève)
	Ecrire les consignes orales essentielles (mots clés et verbes d'opération)
	Permettre la réalisation orale d'exercices, de devoirs, de récitation de leçons ou de textes (baladeur, enregistreur)
	Associer l'élève avec un élève en réussite dans la classe et à l'extérieur de la classe
	Mettre en place un tutorat contractualisé :
	Prise de notes photocopiée
	Traduction pendant le cours
	Relecture et explication des consignes
	Aide à la rédaction
	Correction des textes
	Permettre l'enregistrement du cours notamment dans sa partie dictée
	Aider à constituer un répertoire de base des notions essentielles
	Donner à chaque cours le lexique de base de la leçon suivante
	Garantir une prise de notes par un élève expert et laisser l'élève écouter sans prendre de notes
	Autoriser l'usage du dictionnaire bilingue ou du traducteur électronique y compris pendant les évaluations
	Autoriser le traitement de textes Word avec correcteur orthographique pour les contrôles
	Autoriser les annotations dans la langue maternelle sur les documents de travail
	Autoriser les traductions dans la langue d'origine de textes de travail
	Permettre des restitutions orales enregistrées en lieu et place de restitutions écrites
	Permettre l'accès aux manuels et cahiers pendant les contrôles
	Préparer en amont les éléments essentiels du contrôle
Adapter les évaluations et la notation :	
	Alléger les évaluations (moins d'exercices, consignes allégées...)
	Aider à la réalisation : étayage, formulation de débuts de phrases ou des amorces de différentes parties rédactionnelles
	Mettre à disposition des textes de même contenu mais à la langue simplifiée (manuel de classes antérieures sur même partie de programme, traduction ou texte documentaire à destination des enfants...)
	Ne pas prendre en compte l'orthographe dans l'évaluation sauf pour en mesurer les progrès
	Ne pas noter en cas de résultats insignifiants
	Proposer un parcours d'évaluation double : le contrôle dans des conditions ordinaires, sa reprise en atelier linguistique (UPE2A)

